



Taxes ordures ménagères / caution

Par **electra59**, le **30/08/2009** à **20:57**

Bonjour,

J'ai quitté mon appartement il y a un peu plus de 4 ans. Lors de mon départ, l'agence de location m'a déduit de ma caution les taxes d'ordures ménagères (sur 2 ans d'occupation). Elle a fait une estimation car le propriétaire ne lui a pas fourni les justificatifs. Depuis je n'ai jamais reçu les justificatifs m'indiquant que j'ai bien réglé la somme exacte...

Je voulais donc poser deux questions :

- est-ce que l'agence de location a le droit de déduire les taxes d'ordures ménagères sans la demande du propriétaire?
- est-ce normal que je n'ai pas reçu les justificatifs depuis et ai-je le droit de demander le remboursement si je ne les reçois pas ?

Un grand merci d'avance